

## Congés exceptionnel décès beau-parent

Par **Belette90**, le 27/12/2018 à 14:27

Bonjour,  
je suis passée et j'appartiens à la convention de la branche de l'aide à domicile. Mon beau-père est décédé, puis-je bénéficier de jours de congés exceptionnels ? Ou sont-ils réservés aux personnes mariées ?  
merci

Par **Tisuisse**, le 27/12/2018 à 16:17

Bonjour,  
Tout dépend si les partenaires pacsés bénéficient, sur la Convention collective, des mêmes droits et prérogatives que les couples mariés et si le Pacs doit avoir, ou non, une certaine ancienneté. Seule la lecture de votre convention collective vous en dira plus. Contacter une section syndicale qui vous aidera dans ce sens.